



N/Réf. : 16C08.100-NR/LVH

La Roche Sur Yon, le jeudi 25 août 2016

- Aux secrétaires des syndicats
- Aux secrétaires des unions locales
- Aux membres de la commission exécutive
- Au secrétaire de l'USR
- Aux animateurs du collectif jeunes
- Aux conseillers du salarié
- Aux conseillers prud'homaux

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE VENDÉE

INFOS LUTTES N° 19

BILAN CARAVANE SAISONNIERS 2016 PARC D'ATTRACTION DU PUY DU FOU

RENTRÉE SOCIALE. *Caravane des saisonniers, festivals, Tour de France...*

Durant les vacances, la mobilisation n'a pas chômé. Le licenciement du délégué CGT d'Air France - refusé par l'inspection du travail mais autorisé par la ministre du Travail - aura en plein mois d'août à nouveau agité le chiffon rouge. Une véritable provocation à quelques semaines du premier rendez-vous de la journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle le 15 septembre...



« La loi travail bafoue les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) et le pacte des Nations Unies relatif aux droits sociaux, économiques et culturels ».

MOBILISONS-NOUS
LE 15 SEPTEMBRE

**Journée nationale
de grève et de
manifestation
pour exiger
l'abrogation
de la loi travail**

14 h 30
Place Napoléon
à La Roche S/Yon



CARAVANE DES SAISONNIERS

- **Pascale Ollivier** - membre du secrétariat et de la commission exécutive de l'Union Départementale CGT de Vendée :



« C'est une initiative sympathique, fraternelle et très bon enfant. Un moment pour se retrouver entre nous, entre camarades de la CGT. Et puis l'intérêt, c'est de mener durant l'été, des actions pour continuer à faire notre travail militant d'information syndical en direction de tous les salarié(e)s. »

- **Sandrine Villette** - membre du secrétariat et de la commission exécutive de l'Union Départementale CGT de Vendée :



« La caravane des saisonniers c'est une organisation qui se fait bien en amont. Dès le mois de janvier nous participons à des forums saisonniers dans les grandes villes du département afin d'informer ces derniers sur leurs droits. Le temps imparti est aussi utilisé pour mobiliser les camarades et contribuer ainsi à la réussite de cette initiative. »



**Le travail n'a pas de saison.
Tous ensemble,
pour de nouveaux droits !**

Journal Ouest-France du mardi 26 juillet 2016. La CGT visite les saisonniers du Puy du Fou. Chaque année, la CGT entreprend un «tour de France social » pour informer les saisonniers. Hier, elle a fait étape au Puy du Fou.

Seize syndicalistes de l'Union départementale CGT de Vendée se sont répartis, lundi 25 JUILLET, sur les deux parkings des employés du Puy du Fou, pour informer les saisonniers sur leurs droits.



Chaque année, la CGT entreprend un « tour de France social » pour informer les saisonniers. Hier, elle a fait étape au Puy du Fou.

Le contact de la permanence CGT la plus proche, un guide récapitulatif de leurs droits et un petit carnet pour noter

scrupuleusement leurs horaires de travail, « **principale source de litige avec les employeurs** ». Voilà ce que distribuait, hier, les dix-neuf syndicalistes CGT postés aux deux parkings du personnel du Puy du Fou, aux Épesses.

Le parc de Philippe de Villiers était, effectivement, l'avant-dernière étape de la Caravane des saisonniers, organisée par le syndicat dans l'Ouest. Une opération, reconduite depuis six ans, destinée à «**aller vers les saisonniers pour les informer de leurs droits**», expose Pascale Ollivier, membre du secrétariat de l'Union départementale.

« **Le Puy du Fou, c'est un peu un passage obligé**, reconnaît Sabine Génisson, pilote du collectif CGT saisonniers à l'origine de ce tour de France. **Il y a une telle concentration de saisonniers !** » Ils sont en effet 1 300 à être employés sur une cinquantaine de postes, dont une partie d'intermittents du spectacle, sur un total de 1 500 salariés. S'y poster permet au syndicat d'atteindre une large audience le temps d'une matinée.

«On voit de tout et n'importe quoi»

Parmi les sujets les plus fréquemment abordés : les horaires de travail, le logement, en particulier quand l'employeur ne le fournit pas, ce qui est le cas au Puy du Fou, ou encore le travail au noir. «**On a certes des exemples de bonnes pratiques de la part de certains patrons, mais on voit aussi de tout et n'importe quoi !** », s'exclame Sabine Génisson.

À la fin de la matinée, les syndicalistes présents se déclaraient globalement satisfaits de l'accueil qui leur a été accordé de la part de la direction du parc. Un regret néanmoins : ne pas avoir pu «**interpeller les vacanciers sur les conditions de vie et de travail souvent précaires des saisonniers**». Sitôt postés à l'entrée principale, ils ont été priés de ne plus importuner les touristes.

Pour consulter le reportage, caravane saisonniers CGT

au Puy du Fou, sur la NVO, utiliser le lien :

<http://www.nvo.fr/0-04532-coquillages-crustaces-et-saisonniers>

(voir la vidéo)

Coquillages, crustacés... et saisonniers



Parcs d'attraction. Cette fois-ci, pas de sable dans les chaussures, ni de crème solaire. Pour son avant-dernière étape de la saison, le « Tour de France social » de la CGT s'est arrêté dans un lieu hors du temps, loin des plages, des parasols et des vendeurs de chichis.

Lundi 25 juillet dernier, certains touristes se sont levés tôt pour se rendre au Puy du Fou. Arrivant dès l'ouverture du parc vendéen, ils sont accueillis par une équipe en casquettes et gilets rouges. Au menu, un tract leur rappelant le rôle que jouent les saisonniers dans le bon déroulement de leurs vacances, et les droits que ces travailleurs précaires ignorent eux-mêmes trop souvent. À côté du parking employés, une autre équipe va à la rencontre des travailleurs du parc, souvent jeunes, en route pour prendre leur poste. Près de 65 % d'entre eux admettent ne pas connaître suffisamment les réglementations régissant leur activité. Signature du contrat de travail, horaires, heures supplémentaires, logement ou encore préavis avant licenciement, trop nombreux

sont ceux qui n'osent pas encore faire valoir leurs droits en cas de conflit, déplore Sabine Génisson, qui pilote le collectif CGT saisonniers depuis plusieurs années.

L'objectif des militants est simple : se rendre directement dans les restaurants, les plages et autres magasins de souvenirs pour informer les saisonniers de leurs droits, mais aussi leur donner les contacts de l'union départementale CGT, « *en cas de problèmes* ». Les touristes sont aussi concernés. « *On leur demande d'intervenir s'ils sont témoins d'abus* », explique Sabine Génisson.

En ligne de mire depuis plusieurs années, la question du logement des saisonniers pose encore problème. Des progrès sont faits, avec notamment des discussions au parlement pour trouver des solutions législatives, mais le débat traîne depuis l'été dernier. Résultat : des saisonniers dorment encore sur les matelas de plage qu'ils louent aux touristes dans la journée, et d'autres doivent toujours payer d'avance les deux mois d'hébergement à leur employeur avant même de toucher leur première paie, témoigne Sabine Génisson. Des solutions existent pourtant, souligne-t-elle, avant de citer l'exemple d'initiatives locales comme aux Menuires, une station savoyarde où le maire, soucieux de fidéliser la main-d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de la station, a aménagé un terrain sur lequel « *les saisonniers sont vraiment bien* ».

En terre de Vendée

Particularité de l'édition 2016 de la caravane estivale, les militants ont démarré leur « tour de France » dans des parcs d'attraction de la périphérie parisienne pour le terminer dans un autre parc en Vendée.

Une stratégie payante pour les organisateurs. En effet, sillonner les plages de France pour contacter un par un les saisonniers, ici dans un restaurant, là sur une plage privée, requiert un effort logistique considérable. Sans pour autant délaisser le littoral, et le « porte-à-porte », cibler des sites comme le Parc Astérix, Disneyland Paris, le Futuroscope ou encore

les châteaux de la Loire permet aux militants de toucher, en une seule journée, un grand nombre de vacanciers et de saisonniers.

Le site du Puy du Fou emploie environ 1 500 personnes, parmi lesquelles seules 300 sont permanentes. Les 1 200 restantes se composent à parts égales de saisonniers et d'intermittents. S'y rendre est donc devenu primordial pour les organisateurs qui peuvent ainsi informer un maximum de travailleurs en une seule matinée, d'autant que les touristes répondent également présent.

Loi Travail, même l'été !

L'initiative est certes confédérale, elle repose pour beaucoup sur le travail des unions départementales et locales. Comme l'explique Sandrine Villette, membre du secrétariat de l'UD Vendée, la préparation se fait « *des mois en amont* » avec la participation à des forums, le choix des points de distribution et la reconnaissance du terrain et des acteurs locaux. Une manière de continuer à « *mobiliser les troupes, même pendant les mois d'été* », ajoute Pascale Ollivier, elle aussi membre du secrétariat de l'UD Vendée, le tout « dans la bonne humeur ».

Un point important pour les militants après un printemps intense en termes d'actualité

sociale. L'impact de la lutte contre la loi Travail se fait sentir. « *Je n'ai pas encore lu le tract* », explique Yves, un touriste venu en famille découvrir le parc, et qui explique connaître « un peu » les problématiques des saisonniers, « *mais je suis de tout cœur avec les militants, car je trouve la loi El Khomri scandaleuse* ».

Un surplus de soutien qui ne surprend pas Sabine Génisson. Selon les sondages, explique-t-elle, la majorité des français sont contre la réforme. Normal donc, selon elle, de retrouver ce refus sur les lieux de vacances. La caravane des saisonniers, un thermomètre, en quelque sorte, avant les prochaines journées d'action à la rentrée.



« Bilan Campagne CGT des saisonniers 2016 »

Depuis six ans déjà, été comme hiver, la CGT lance sa campagne d'information en direction des travailleurs saisonniers.

Cet été, 6 caravanes ont sillonné la France (Corse comprise) du 4 au 29 juillet, réalisant ainsi 83 initiatives.

Les objectifs de cette campagne sont multiples :

- **Informers les saisonniers sur leurs droits, puisque 65 % d'entre eux disent ne pas les connaître.**
- **Interpeller les vacanciers sur les conditions de vie et de travail souvent précaires des saisonniers.**
- **Donner le contact de la CGT au niveau local, pour permettre aux saisonniers pendant ou après la saison, de venir nous consulter. Comme ailleurs, le manque d'inspecteurs du travail dans les zones de forte saisonnalité incite aux abus ; l'accueil dans les ULs et les Uds permet ainsi de les informer et de les aider à faire respecter leurs droits.**

La France est la 1^{ère} destination touristique dans le monde. Le tourisme est son premier secteur d'activité devant l'automobile et les industries agro-alimentaires. Chaque année, il génère près de 160 milliards d'euros.

On a donc une approximation du nombre de contrats saisonniers et du nombre de saisonniers concernés : il y a cinq ans, ils étaient 800 000.

Aujourd'hui, ils sont près de 2 000 000.

Qui sont-ils : la diversité est grande, du travailleur immigré peu qualifié à l'étudiant qui en est à sa première expérience professionnelle, au cuisinier enchaînant sa dixième année de saison...

Ce salariat est en constante augmentation, non en raison d'un développement des activités saisonnières, mais par une précarisation de l'emploi permanent et par une utilisation abusive de ce type de contrat.

Le principal problème juridique est celui d'une définition claire de la saison. Ce sont des circulaires qui la définissent et précisent les activités concernées : « *Un travail qui dépend du rythme des saisons et qui se répète automatiquement chaque année* ».

Une définition floue, pas de versement de la prime de la précarité... C'est donc un contrat très flexible et peu coûteux pour l'employeur.

Ce qui a changé en 2016 :

- Le RSA d'activité est remplacé par une nouvelle allocation : prime d'activité.
- La mutuelle d'entreprise obligatoire : l'employeur doit la proposer à ses salariés.

■ En Vendée, la campagne des saisonniers s'est déroulée le 25 juillet 2016 au Parc du Puy du Fou

15 camarades de l'UD issu(e)s de la Serta, l'Education, le transport, la FAPT, la Santé, Colas, les Territoriaux, les Finances, Fleury Michon, les retraités) étaient présents.

Le collectif confédéral « Saisonniers » était représenté par 3 camarades.

A partir de 8h30, l'organisation du déploiement se met en place : 3 équipes : Parking salariés « Porte Viking » - Parking salariés « Porte Bourg 1900 » - Parking visiteurs « entrée principale du Parc ».

Environ une heure plus tard, la distribution à l'entrée principale du parc est interrompue à la demande de la direction du Parc.

L'autorisation de distribution n'a été donnée que pour informer les saisonniers de leurs droits (ce que la direction du Parc ne remet pas en cause...) mais elle ne souhaite pas que les visiteurs soient interpellés par une quelconque distribution car ils viennent au Puy du Fou pour se détendre et profiter des différents spectacles.

La direction du Parc nous invite donc à quitter les parkings des visiteurs et nous raccompagne sur les 2 parkings des salariés et saisonniers.

Le déploiement est interrompu en partie alors que l'accueil des visiteurs est plutôt très favorable.

Les salariés et saisonniers rencontrés sont pour la plupart très intéressés par les documents distribués ; certains avaient déjà eu le livret l'année dernière. Un infirmier souligne l'importance de notre présence au vu de certaines situations rencontrées à l'intérieur du Parc.

Malgré cette interruption, plusieurs supports ont pu être distribués : 400 livrets saisonniers, 2000 tracts vacanciers (français, anglais), 1000 tracts de l'UD sur les congés payés et l'appel à manifester du 15 septembre prochain.

Une stagiaire-journaliste de Ouest-France est venue dans la matinée nous interviewer. Il lui a été remis les différents supports de la Caravane des Saisonniers : le livret des saisonniers, le tract vacancier, le dossier de presse confédéral, etc... Un article est paru le lendemain dans l'édition des Herbiers (voir pj).

Guillaume, journaliste à la NVO a été présent tout au long de l'initiative. Il filmera les différents points de distributions. Il est particulièrement intéressé par le choix d'une UD d'organiser une étape de la caravane des saisonniers et sa mise en œuvre. Le reportage est disponible à partir du lien : <http://www.nvo.fr/0-0-4532-coquillages-crustaces-et-saisonniers>

La matinée se terminera par un pique-nique fraternel et dans la bonne humeur !!!

■ L'emploi saisonnier en Vendée

La Vendée est le 1er département touristique de la façade atlantique et la 4ème destination française en nombre de touristes nationaux ce qui représente 5 millions de touristes dont 60 % en juillet et en août.

Emplois saisonniers : les derniers Chiffres portés à notre connaissance datent de 2014.

En Vendée : 78 % des saisonniers ont moins de 26 ans.

63 % sont des étudiants.

23 % des demandeurs d'emploi.

67 % d'entre eux sont vendéens.

Dans l'enquête de 2014, 60 % des emplois concernent des activités très fortement liées à l'afflux touristique : grande distribution, activités de loisirs, culturelles et sportives, restauration, campings et hôtels. Néanmoins, les autres secteurs d'activité offrent également de nombreuses possibilités de travail saisonnier. C'est le cas notamment des collectivités et offices de tourisme, et de l'industrie agroalimentaire.

59 % des saisonniers ont un salaire mensuel situé entre 1000 et 1250 euros.

14 % gagnent moins de 1000 euros par mois.

Alors qu'ils sont 61 % à effectuer de 35 à 39 heures par semaine et 17 %, 40 heures et plus, près de 3 saisonniers sur 4 gagnent moins de 1 250 euros nets par mois.

■ Les revendications de la CGT

La CGT défend les mêmes droits pour les saisonniers que pour les autres salariés. Elle propose un nouveau statut du travail salarié dans lequel les droits sont attachés à la personne : progressifs, cumulables au fil de la carrière et transférables d'un employeur à l'autre.

Pour atteindre cet objectif, une 1^{ère} étape doit consister à obtenir :

- ↳ **Que le contrat à temps plein et à durée indéterminée soit la norme (reconnaissance de la pluriactivité, des compétences et des qualifications, alternance de période de formation/emploi/congés, reconduction automatique des contrats,...) : garantir le droit à un déroulement de carrière.**
- ↳ **Le recours au CDD de droit commun dans le cadre strict de la saison, par l'utilisation de la notion d'accroissement temporaire d'activité permettant le versement de la prime de précarité.**
- ↳ **Que des efforts soient faits sur l'extension de la reconduction automatique des contrats pour tous les saisonniers volontaires.**
- ↳ **Que la saisonnalité soit définie juridiquement d'une façon plus précise avec des motifs strictement limités et identifiés par catégories d'entreprise, et non uniquement en référence aux usages d'un secteur.**
- ↳ **Une offre plurielle de logement, permettant de répondre à la diversité des attentes et situations des saisonniers.**
- ↳ **Une protection sociale adaptée avec des droits à la retraite.**
- ↳ **La facilité et le libre accès au développement des compétences professionnelles grâce à une formation diplômante choisie et adaptée.**

Le gouvernement a imposé le projet de loi Travail qui porte un grand préjudice à l'ensemble des salariés, jeunes, retraités et privés d'emploi. Elle protège les entreprises : « Travailler plus, être payé moins, pour être licencié plus facilement ».

Les SAISONNIERS

sont aussi directement impactés par cette loi régressive.